

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02861

Numéro SIREN : 878 313 253

Nom ou dénomination : 4 Décembre

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2021 sous le numéro de dépôt 15253

4 DECEMBRE
Société par actions simplifiée au capital de 5 510 179 euros
Siège social : Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini
92935 PARIS LA DEFENSE CEDEX
878 313 253 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 5 MARS 2021

Le 5 mars 2021, à 14h00, le Conseil de surveillance s'est réuni par visioconférence, sur convocation de son Président, M. Thomas RIBEREAU.

PREMIERE DECISION
Remplacement de M. Louis GODRON, démissionnaire de ses fonctions de Président

Le Président informe le Conseil de surveillance de la démission de M. Louis GODRON en sa qualité de Président de la société et de membre de droit du Directoire à effet de ce soi 5 mars minuit.

Le Conseil de surveillance en prend acte et remercie M. Godron pour le travail effectué.

Sur proposition de l'Investisseur, le Conseil de surveillance décide de nommer en remplacement de M. Louis GODRON comme Président de la Société à partir du 5 mars minuit :

M. Olivier OBST, né le 17 juin 1966 à Lyon (69), domicilié à Tour Initiale, 1 Terrasse Bellini – 92935 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

Le Conseil de surveillance constate que à partir de ce soir à minuit M. OBST deviendra membre de droit du Directoire en sa qualité de Président de la Société. En vertu des stipulations du Pacte, M. Olivier OBST est de droit Président du Directoire à partir du 5 mars minuit.

M. Olivier OBST exercera ses pouvoirs conformément aux stipulations du Pacte qui limitent ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions de membre du Directoire, M. Olivier OBST ne percevra pas de rémunération mais il aura droit au remboursement des frais raisonnablement engagés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation des justificatifs correspondants.

M. Olivier OBST a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la société et membre du Directoire et il a précisé qu'il ne faisait l'objet d'aucune interdiction ni incompatibilité susceptible d'empêcher l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des votants (M. Olivier OBST ayant annoncé ne pas participer au vote).

M. Olivier OBST remercie M. Louis Godron et l'ensemble du Conseil de Surveillance.

M. OBST annonce au Conseil de Surveillance que, suite à sa nomination comme Président de la société et du Directoire, il démissionne de son mandat de membre du Conseil de Surveillance avec effet au 5 mars à minuit. Le Conseil de surveillance en prend acte et remercie M. Olivier OBST pour le travail effectué.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités nécessaires.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Le Président

DocuSigned by:
Olivier Obst
0EAEEDD009724B1...

M. Olivier OBST